

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2009

CONTRAT ENFANT JEUNESSE

Le Conseil Municipal

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le contrat enfant jeunesse et son avenant N°2008-1 pour une période allant du 01/01/2008 au 31 /12/2011.

PISCINE POUR LES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité, la prise en charge, pour l'année scolaire 2008/2009, du coût des séances de natation pour les enfants de cycle 2. Pour l'école publique, la dépense s'élève à 817,44 euros. Pour l'école Saint Joseph de Kéraude, la dépense s'élève à 408,72 euros.

FORMATION A LA PREPARATION AU « CAP PETITE ENFANCE »

Le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité, la prise en charge du coût de la formation au « CAP Petite enfance » d'un agent technique territorial de 2^{ème} classe de la commune dont le montant estimatif s'élève à 1920 euros.

MARCHE : VOIRIE 2009

Le Conseil Municipal

Considérant les offres

AUTORISE, à l'unanimité

Madame le Maire à signer le marché de voirie 2009, relatif aux travaux de terrassement et d'eaux pluviales, avec la société EUROVIA sise à Kervignac pour un montant qui s'élève à 230 528,23 euros HT soit 275 712,36 TTC.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX A KERBOULEVIN ET KERVIHAN

Le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité,

De confier au syndicat départemental d'électricité du Morbihan le lancement de l'opération pour l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone pour les villages de KERVIHAN et KERBOULEVIN.

AUTORISE, à l'unanimité

Madame le Maire à signer les devis correspondant et à mandater les dépenses.

TARIFS EMPLACEMENTS CAMPINGS

Le Conseil Municipal

FIXE, à l'unanimité,

A compter du 1^{er} janvier 2009, les tarifs TTC en euros des prestations au camping du Rohu, détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>Emplacements</i>	<i>occupation</i>	<i>Hors Saison</i>	<i>Forfait Juin</i>	<i>Juillet -Août</i>	<i>Observations</i>
3 ampères Bord de mer	Garage mort	7.33	12.98	16.40	
	1 campeur	8.96	9.31	11.66	
	2 campeurs	12.23	12.98	16.40	
	3 campeurs	15.15	16.42	21.05	
3 ampères autres que bord de mer	Garage mort	6.08	8.62	15.26	
	1 campeur	8.23	8.62	10.59	
	2 campeurs	11.49	12.23	15.26	
	3 campeurs	14.29	15.60	19.71	

Prestations supplémentaires particulières

<i>Prestations</i>	<i>Hors Saison</i>	<i>Forfait Juin</i>	<i>Juillet-Août</i>
Supplément 6 ampères	0.71	0.71	0.71
Supplément 10 ampères	1.43	1.43	1.79

Prestations supplémentaires identiques pour les 3 campings sur emplacement déjà occupé par : 3 campeurs, 1 auto, 1 installation (tente familiale, caravane, camping-car).

<i>Prestations</i>	<i>Hors Saison</i>	<i>Juin</i>	<i>Juillet-Août</i>
A partir du 4 ^{ème} campeur	2.81	3.30	3.36
4 ans < camp < 13 ans	2.99	2.99	3.54
Prestation unique Campeur < 4 ans	0.70	0.70	1.20
2 ^{ème} tente familiale	0.90	0.90	1.55
2 ^{ème} caravane			
2 ^{ème} camping-car	1.40	1.40	2.65
Auto supplément	0.70	0.70	1.05
1 remorque à bateau			
1 moto	0.36	0.36	0.52
Véhicule visiteur	2.00	2.00	2.00
Animal	0.90	0.90	0.90
Usage sanit/pers.ext. au camping	2.00	2.00	2.00
Adaptateur	19.00	19.00	19.00
Prestation camping-car	5.10	5.10	5.10
Baignoire bébé	Coût de remplacement	Coût de remplacement	Coût de remplacement

Le Conseil Municipal

FIXE, à l'unanimité,

A compter du 1^{er} janvier 2009, les tarifs TTC en euros des prestations au camping de Kerhostin, détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>Emplacements</i>	<i>occupation</i>	<i>Hors Saison</i>	<i>Forfait Juin</i>	<i>Juillet -Août</i>	<i>Observations</i>
Equipé 3 ampères	Garage mort	5.96	8.45	14.96	
	1 campeur	8.07	8.45	10.38	
	2 campeurs	11.26	11.99	14.96	
	3 campeurs	14.09	15.29	19.32	

Prestations supplémentaires particulières

<i>Prestations</i>	<i>Hors Saison</i>	<i>Forfait Juin</i>	<i>Juillet-Août</i>
Supplément 6 ampères	0.71	0.71	0.71
Supplément 10 ampères	1.43	1.43	1.75

Prestations supplémentaires identiques pour les 3 campings sur emplacement déjà occupé par : 3 campeurs, 1 auto, 1 installation (tente familiale, caravane, camping-car).

<i>Prestations</i>	<i>Hors Saison</i>	<i>Juin</i>	<i>Juillet-Août</i>
A partir du 4 ^{ème} campeur	2.81	3.30	3.36
4 ans < camp < 13 ans	2.99	2.99	3.54
Prestation unique Campeur < 4 ans	0.70	0.70	1.20
2 ^{ème} tente familiale	0.90	0.90	1.55
2 ^{ème} caravane			
2 ^{ème} camping-car	1.40	1.40	2.65
Auto supplément	0.70	0.70	1.05
1 remorque à bateau			
1 moto	0.36	0.36	0.52
Véhicule visiteur	2.00	2.00	2.00
Animal	0.90	0.90	0.90
Usage sanit/pers.ext. au camping	2.00	2.00	2.00
Adaptateur	19.00	19.00	19.00
Prestation camping-car	5.10	5.10	5.10
Baignoire bébé	Coût de remplacement	Coût de remplacement	Coût de remplacement

Le Conseil Municipal

FIXE, à l'unanimité,

A compter du 1^{er} janvier 2009, les tarifs TTC en euros des prestations au camping de Penthièvre, détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>Emplacements</i>	<i>occupation</i>	<i>Hors Saison</i>	<i>Forfait Juin</i>	<i>Juillet -Août</i>	<i>Observations</i>
3 ampères Bord de mer	Garage mort	5.47	8.07	15.95	
	1 campeur	7.57	9.15	11.36	
	2 campeurs	10.71	11.59	15.95	
	3 campeurs	13.54	14.96	20.40	
Autres que bord de mer non équipé	Garage mort	5.47	6.74	13.54	
	1 campeur	6.68	7.01	8.95	
	2 campeurs	10.18	10.54	13.54	
	3 campeurs	12.64	13.91	17.95	
3 ampères autres que bord de mer	Garage mort	5.47	6.74	14.45	
	1 campeur	7.57	8.95	10.22	
	2 campeurs	10.71	11.59	14.74	
	3 campeurs	13.54	14.96	19.16	
Confort 3 ampères autres que bord de mer	Garage mort	6.35	6.74	15.79	
	1 campeur	8.45	9.15	11.26	
	2 campeurs	11.59	12.48	15.79	
	3 campeurs	14.41	15.79	20.21	

Prestations supplémentaires particulières

<i>Prestations</i>	<i>Hors Saison</i>	<i>Forfait Juin</i>	<i>Juillet-Août</i>
Supplément 6 ampères	0.53	0.53	0.53
Supplément 10 ampères	1.22	1.22	1.58
Groupes (par pers/jour)	2.99	2.99	2.99
Saisonniers (4 par emplacement)	3.54	3.54	3.54
Groupes saisonniers Suppl. branch. 6 A	0.92	1.05	1.32
Groupes saisonniers Suppl. branch. 10 A	1.42	1.49	1.57

Prestations supplémentaires identiques pour les 3 campings sur emplacement déjà occupé par : 3 campeurs, 1 auto, 1 installation (tente familiale, caravane, camping-car).

<i>Prestations</i>	<i>Hors Saison</i>	<i>Juin</i>	<i>Juillet-Août</i>
A partir du 4 ^{ème} campeur	2.81	3.30	3.36
4 ans < camp < 13 ans	2.99	2.99	3.54
Prestation unique Campeur < 4 ans	0.70	0.70	1.20
2 ^{ème} tente familiale 2 ^{ème} caravane	0.90	0.90	1.55
2 ^{ème} camping-car	1.40	1.40	2.65
Auto supplément 1 remorque à bateau	0.70	0.70	1.05
1 moto	0.36	0.36	0.52
Véhicule visiteur	2.00	2.00	2.00
Animal	0.90	0.90	0.90
Usage sanit/pers.ext. au camping	2.00	2.00	2.00
Adaptateur	19.00	19.00	19.00
Prestation camping-car	5.10	5.10	5.10
Baignoire bébé	Coût de remplacement	Coût de remplacement	Coût de remplacement

CHARTRE DES ESPACES CÔTIERS BRETONS

Le Conseil Municipal

DECIDE, à la majorité,

De signer la chartre des espaces côtiers bretons jointe en annexe.

POUR (15) : MARCHAND G, DUBOIS F, GUILLEMETTE E, LE BIHAN E (procuration GUILLEMETTE E), JAN G (procuration MARCHAND G), LE HYARIC J (procuration DUBOIS F), MORINEAU-FERRERO N, LIVORY J, MAROUILLE H, ANSQUER S, GUTTILA C, PIQUET N, PRUVOST G, TACONNET V, TRAVERS A (procuration MAROUILLE H)

ABSTENTIONS (4) : GUILLEVIC A, PATTEDOIE C, LE DUVEHAT J-P, GANDON M.